



Communiqué

Pour diffusion immédiate
Le 8 mai 2009

LANCEMENT DE DEUX APPELS D'OFFRES POUR DE NOUVEAUX PONTS AU-DESSUS DU CANAL DE DÉRIVATION

La Commission du canal du Manitoba vient de publier deux appels d'offres de ponts routiers pour la construction de ponts sur la RPGC 44 et la RPGC 15 dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Le pont de la RPGC 44 sera reconstruit de sorte que la nouvelle structure résiste aux inondations à récurrence de 700 ans et soit opérationnelle en cas d'inondation majeure. Le pont de la RPGC 15 sera remplacé pour que la nouvelle structure respecte les normes de conception actuelles et ait une durée de vie utile de 75 ans.

Les contrats annoncés sont les suivants :

- **Offre T17 – Construction du pont routier de la RPGC 44** – L'offre vise la construction d'un nouveau pont enjambant le canal de dérivation sur la RPGC 44, ainsi que des travaux routiers sur la RPGC 44 et la RPS 204, des travaux portant sur le chenal, la démolition du pont existant et l'amélioration du chemin Rockhaven. Les travaux d'amélioration associés au contrat comprennent la réfection du chemin Rockhaven et de l'échangeur de la RPGC 44 et de la RPS 204.
- **Offre T18 – Construction du pont routier de la RPGC 15** – L'offre vise le remplacement du pont enjambant le canal de dérivation sur la RPGC 15, ainsi que des travaux portant sur la route et le chenal. Des travaux d'amélioration de la sécurité associés à la construction comprennent le remplacement d'une structure à deux voies par une nouvelle structure à trois voies, dont une voie pour virage et un terre-plein sur le pont.

Pendant les travaux de construction, des perturbations minimales de la circulation sont prévues étant donné que les ponts existants demeureront opérationnels tout au long de la construction des nouveaux ponts. Les travaux relatifs aux deux ponts devraient commencer cet été et se terminer à l'automne 2010.

Le 22 décembre 2008, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba ont annoncé le remplacement de ponts routiers sur la RPGC 44 et de la RPGC 15 dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Cela porte à huit le total de ponts routiers et ferroviaires qui seront remplacés au cours de la réalisation du Projet d'agrandissement du canal de dérivation. À ce jour, quatre ponts ont été remplacés et deux autres ponts sont en construction. Le budget global prévu pour le Projet s'élève à 665 millions de dollars, un montant que les gouvernements fédéral et provincial fournissent en parts égales.

La construction du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge a débuté officiellement le 23 septembre 2005. Plus de 2500 personnes et au-delà de 100 entreprises ont travaillé au Projet. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les offres, veuillez consulter le système d'appels d'offres en ligne MERX (www.merx.com).

-30-

Personne-ressource : Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation du Manitoba
204 945-4178, 204 945-4900 ou 204 793-3969 (cell.)